

## Agrément Technique ATG avec Certification



**ATG 3173**

**MENUISERIE**  
**FEUILLE SOUPLE POUR MURS**  
**EXTÉRIEURS**  
**DUPONT™**  
**TYVEK® UV-FAÇADE**  
**(2524B)**

Valable du 11/02/2020  
au 10/02/2025

## Opérateur d'agrément et de certification



**Belgian Construction Certification Association**  
**Rue d'Arlon 53 – 1040 Bruxelles**  
**www.bcca.be – info@bcca.be**

### Titulaire d'agrément :

DUPONT DE NEMOURS (LUXEMBOURG) SÀRL  
Rue Général Patton  
2984 Luxembourg (Contern), Grand-Duché de Luxembourg  
Tél. : +352 3666 5885  
Site Web : [www.construction.tyvek.com](http://www.construction.tyvek.com)  
E-mail : [tyvek.info@dupont.com](mailto:tyvek.info@dupont.com)

## 1 Objet et portée de l'agrément technique

Cet Agrément Technique concerne une évaluation favorable du système (tel que décrit ci-dessus) par un Opérateur d'Agrément indépendant désigné par l'UBAtc, BCCA, pour l'application mentionnée dans cet Agrément Technique.

L'Agrément Technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit : identification des propriétés pertinentes du système en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre, conception du système et fiabilité de la production.

L'Agrément Technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'Agrément Technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du système soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du système à l'Agrément Technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAtc à un Opérateur de Certification indépendant, BCCA.

Le titulaire d'agrément [et le distributeur] est [sont] tenu[s] de respecter les résultats d'examen repris dans l'Agrément Technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'Opérateur de Certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de sa propre initiative.

L'Agrément Technique et la certification de la conformité du système à l'Agrément Technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

L'Agrément Technique ne traite pas, sauf dispositions reprises spécifiquement, de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Remarque : dans cet Agrément Technique, on utilisera toujours le terme "entrepreneur", en référence à l'entité qui réalise les travaux. Ce terme peut également être compris au sens d'autres termes souvent utilisés, comme "exécutant", "installateur" et "applicateur".

## 2 Description

Cet Agrément décrit un système d'étanchéité de type «pare-pluie» pour des systèmes de bardage de façade léger (à claire-voie ou non). Ce système est composé des feuilles souples DUPONT™ TYVEK® UV-FAÇADE (2524B). Ces feuilles souples sont perméables à la vapeur d'eau.

Les feuilles souples pare-pluie sont soumises à une certification de produit selon le règlement de certification d'ATG d'application. Cette procédure de certification consiste en un contrôle continu de la production par le fabricant, complété par un suivi régulier externe effectué par l'organisme de certification désigné par l'UBAtc asbl.

De plus, l'agrément de l'ensemble du système repose sur l'utilisation des produits auxiliaires pour lesquels l'attestation de la conformité aux critères de prestation ou d'identification donnés au § 3.2 permet de garantir la confiance en leur qualité.

**Tableau 1 – Domaine d'application des feuilles souples DUPONT™ TYVEK® UV-FAÇADE (2524B)**

Description			DUPONT™ TYVEK® UV-FAÇADE (2524B)
			Façade extérieure <sup>(1)</sup>
Système constructif classique	Sans coulisse	Mur opaque	X
		Mur à claire-voie	X
		Ouverture	P.A.
		Menuiserie	P.A.
	Avec coulisse	Mur opaque	X
		Mur à claire-voie	X
		Ouverture	P.A.
		Menuiserie	P.A.
Système constructif à ossature bois	Sans coulisse	Mur opaque	X
		Mur à claire-voie	X
		Ouverture	P.A.
		Menuiserie	P.A.
	Avec coulisse	Mur opaque	X
		Mur à claire-voie	X
		Ouverture	P.A.
		Menuiserie	P.A.
Système constructif en acier	Sans coulisse	Mur opaque	X
		Mur à claire-voie	X
		Ouverture	P.A.
		Menuiserie	P.A.
	Avec coulisse	Mur opaque	X
		Mur à claire-voie	X
		Ouverture	P.A.
		Menuiserie	P.A.

<sup>(1)</sup> : X = d'application / P.A. = pas d'application

## 3 Matériaux, composants du système d'étanchéité

### 3.1 Feuilles souples pare-pluie

**Tableau 2 – Feuilles souples pare-pluie**

Nom commercial	Description
DUPONT™ TYVEK® UV-FAÇADE (2524B)	Feuille souple à base de polyéthylène haute densité (HDPE) renforcée d'un non-tissé de polypropylène (PP)

Ces feuilles souples peuvent être utilisées comme pare-pluie dans les systèmes de façade prévus dans cet agrément, à condition qu'elles soient utilisées conformément aux prescriptions reprises dans le § 5 et dans la fiche de pose.

#### 3.1.1 Description des feuilles souples pare-pluie

Les feuilles souples pare-pluie DUPONT™ TYVEK® UV-FAÇADE (2524B) sont réalisées à partir d'une couche appelée "couche fonctionnelle" composée d'une nappe non-tissée de filaments continus à base de polyéthylène haute densité (HDPE) thermolés.

Cette couche fonctionnelle est renforcée à l'aide d'un non-tissé de polypropylène (PP) appliqués sur la couche fonctionnelle par laminage à chaud à l'aide d'une colle éthyle vinyle acétate (EVA).

En fonction du type de feuille souple pare-pluie, des bandes auto-adhésives peuvent être intégrées sur la lisière des rouleaux.

Les caractéristiques des feuilles souples sont données dans le Tableau 3.

**Tableau 3 – DUPONT™ TYVEK® UV-FAÇADE (2524B)**

Caractéristique d'identification	DUPONT™ TYVEK® UV-FAÇADE (2524B)
Type de couche fonctionnelle	220 µm
Type de renforcement	PP100
<b>Feuille souple</b>	
Masse surfacique [g/m²]	195 ± 15
Longueur nominale [m]	≥ 50,00 <sup>(1)</sup>
Largeur nominale [m]	-0,5/+1,5% 1,500 / 3,000 <sup>(1)</sup>
<b>Finition</b>	
Bande adhésive	Optionnel
Couleur	Noir

<sup>(1)</sup> : D'autres dimensions peuvent être fournies à la demande

Les caractéristiques des éléments entrant dans la composition des feuilles souples pare-pluie DUPONT™ TYVEK® UV-FAÇADE (2524B) sont données dans le Tableau 4 (couche fonctionnelle) et le Tableau 5 (renforcement).

**Tableau 4 – Couche fonctionnelle**

Caractéristique d'identification	220 µm
Type	Polyéthylène haute densité (HDPE)
Épaisseur [µm]	220
Masse surfacique [g/m²]	81 ± 4

**Tableau 5 – Renforcement**

Caractéristique d'identification	PP100
Matériau	Polypropylène (PP)
Type	Non-tissé
Masse surfacique [g/m²]	Env. 100

#### 3.1.2 Performances des feuilles souples de pare-pluie

Les performances des feuilles souples pare-pluie DUPONT™ TYVEK® UV-FAÇADE sont données au § 6.1 du Tableau 10.

### 3.2 Produits auxiliaires

#### 3.2.1 Bandes adhésives

##### 3.2.1.1 Bande adhésive DUPONT™ TYVEK® UV-FAÇADE TAPE (1312F)

Les bandes adhésives DUPONT™ TYVEK® UV-FAÇADE TAPE (1312F) utilisent un adhésif acrylique modifié, notamment pour coller hermétiquement les lés, rendre étanche les zones périphériques aux pénétrations, réparer les feuilles souples pare-pluie.

Tableau 6 – DUPONT™ TYVEK® UV-FAÇADE TAPE (1312F)

Caractéristique d'identification	DUPONT™ TYVEK® UV-FAÇADE TAPE (1312F)
Masse surfacique [g/m <sup>2</sup> ]	Env. 390
<b>Prestation</b>	
Résistance à la chaleur [°C]	-40 à +100
Température d'application [°C]	≥ -5
Température de conservation [°C]	+10 à +30

### 3.2.1.2 Bande adhésive DUPONT™ TYVEK® DOUBLE FACE (1310D)

Les bandes adhésives DUPONT™ TYVEK® DOUBLE FACE (1310D) utilisent un adhésif acrylique modifié, notamment pour coller hermétiquement les lés, rendre étanche les zones périphériques au niveau de la façade, des murs et du sol, colmater des infiltrations.

Tableau 7 – Bande adhésive DUPONT™ TYVEK® DOUBLE FACE (1310D)

Caractéristique d'identification	DUPONT™ TYVEK® DOUBLE FACE (1310D)
Épaisseur [µm]	Env. 150
Masse surfacique [g/m <sup>2</sup> ]	Env. 140
<b>Prestation</b>	
Résistance à la chaleur [°C]	-40 à +100
Température d'application [°C]	≥ 0
Température de conservation [°C]	+10 à +30

### 3.2.2 Mastic DUPONT™ TYVEK® BUTYL

Le mastic double face DUPONT™ TYVEK® BUTYL est fabriqué à base de butyle avec film de support utilisé pour la fixation des feuilles souples pare-pluie à la charpente, à la maçonnerie, aux briques, au métal, et à la plupart des produits plastiques ; pour l'étanchéisation des lés autour des lés, des battants, des contours, des cheminées et des aboutements.

Tableau 8 – DUPONT™ TYVEK® BUTYL

Caractéristique d'identification	DUPONT™ TYVEK® BUTYL
Épaisseur [mm]	Env. 1,2
Masse surfacique [g/cm <sup>2</sup> ]	Env. 130
Couleur	Noire
<b>Prestation</b>	
Résistance à la chaleur [°C]	-30 à +90
Température d'application [°C]	+5 à +40
Température de conservation [°C]	≤ +30

### 3.2.3 Isolant thermique

L'isolant thermique doit permettre une application en façade.

### 3.2.4 Barrières à l'air et à la vapeur

La nécessité d'une barrière à l'air et à la vapeur et le choix du type à utiliser dépendent de plusieurs facteurs, dont la composition de la paroi, les caractéristiques des matériaux constitutifs, leur comportement en présence d'humidité, le climat intérieur et extérieur, l'ensoleillement, etc.

Le choix de l'écran pare-vapeur dépend donc de la conception globale de la paroi.

## 4 Fabrication et commercialisation

### 4.1 Feuilles souples pare-pluie

Les couches fonctionnelles des feuilles souples pare-pluie DUPONT™ TYVEK® UV-FAÇADE sont fabriquées dans l'usine DuPont de Nemours (Luxembourg) sàrl à Contern (LU).

L'assemblage des couches fonctionnelles avec leur renforcement pour la fabrication des feuilles souples pare-pluie, DUPONT™ TYVEK® UV-FAÇADE est assuré par une société sous-traitante de la firme DuPont de Nemours (Luxembourg) sàrl.

L'impression sur les feuilles souples pare-pluie et leur conditionnement sont assurés par une société sous-traitante de la firme DuPont de Nemours (Luxembourg) sàrl.

Marquage :

- Sur l'emballage, une étiquette est apposée reprenant le nom et les coordonnées de la firme, le code du produit, les dimensions, un code qui permet de tracer le produit ;
- À l'intérieur de l'emballage de chaque rouleau, une fiche technique est insérée reprenant les données voulues dans le cadre du marquage CE, le logo de la marque et le numéro d'ATG, ainsi qu'un mode d'emploi pour la pose.

Les rouleaux sont emballés dans une housse plastique.

La firme DuPont de Nemours (Luxembourg) sàrl assure la commercialisation des feuilles souples pare-pluie.

### 4.2 Produits auxiliaires

Les produits auxiliaires sont fabriqués pour la firme DuPont de Nemours (Luxembourg) sàrl.

La firme DuPont de Nemours sàrl assure la commercialisation des produits auxiliaires.

## 5 Conception et mise en œuvre

### 5.1 Documents de référence

- NIT 243 – « Les revêtements de façade en bois et en panneaux à base de bois » (CSTC, 2011) ;
- NIT 251 – « L'isolation thermique des toitures à versants » (2014, CSTC) ;
- NIT 255 – « L'étanchéité à l'air des bâtiments » (CSTC, 2015) ;
- Les directives d'application du titulaire de l'Agrément.

### 5.2 Structure portante

La structure portante du parement de façade (chevrons, lattes, ...) sur laquelle il convient de poser les feuilles souples pare-pluie doit satisfaire aux prescriptions de la NIT 243.

### 5.3 Feuilles souples pare-pluie

#### 5.3.1 Fonctions

Les feuilles souples pare-pluie DUPONT™ TYVEK® UV-FAÇADE (2524B) assurent plusieurs fonctions :

- Assurer l'étanchéité à l'eau du mur porteur et évacuer les eaux occasionnelles vers l'extérieur
- Réduire les phénomènes de convection d'air au sein de l'isolant et autour de celui-ci.

## 5.3.2 Pose des feuilles souples pare-pluie

### 5.3.2.1 En partie courante

La pose se fait sur chevrons verticaux, par bandes horizontales, en commençant par pied de façade, le lé posé recouvrant le précédent. La feuille est posée très légèrement tendue, face noire vers l'extérieur, avec un recouvrement minimal de 150 mm pour les joints horizontaux et verticaux.

Dans le cas de bardage ajouré, le recouvrement est refermé au moyen d'une bande adhésive DUPONT™ TYVEK® UV-FAÇADE TAPE (1312F) ou DUPONT™ TYVEK® DOUBLE FACE (1310D).

La feuille est fixée provisoirement aux chevrons par clouage et de préférence par agrafage ; il convient toujours d'éviter de laisser les bandes détachées car elles peuvent produire des plissements et éventuellement des déchirures.

Une contre-latte d'une épaisseur minimum de 15 mm est fixée sur chaque chevron. Elle maintient la feuille en place et couvre les perforations résultant de la fixation provisoire.

La pose du bardage de façade doit être effectuée le plus rapidement possible après la pose de la feuille souple pare-pluie et dans un délai maximal de quatre mois afin d'éviter les dégâts éventuels dus aux intempéries.

### 5.3.2.2 Au droit des raccords et des percements de façade

- Raccord à un autre système de parement (en pied ou about de bardage) : la feuille souple pare-pluie est posée sur un élément déflecteur drainant l'humidité présente dans la coulisse vers l'extérieur ;
- Percement (conduite) : au droit du percement, une ouverture supérieure à la dimension de l'élément traversant est pratiquée dans la feuille. Le raccord entre la feuille et l'élément traversant est réalisé à l'aide d'une bande de DUPONT™ TYVEK® BUTYL collée sur la feuille et l'élément traversant. Lorsque des températures élevées ( $\geq +90^{\circ}\text{C}$ ) sont à prévoir (par exemple, à la sortie d'un chauffe-eau), il convient d'utiliser une bavette synthétique sur laquelle on colle ensuite la feuille à l'aide d'une bande double face DUPONT™ TYVEK® BUTYL. Dans la pratique, il est recommandé de prévoir un support continu au droit du percement (par exemple, par des panneaux de multiplex).
- Percement (baie de façade) : au droit du percement, le pare-pluie est rabattu en direction de la menuiserie extérieure et est fixé à la menuiserie.

## 5.4 Isolant thermique, barrières à l'air et à la vapeur

Lors de la pose de l'isolant, il est conseillé de remplir complètement l'espace entre l'écran à l'air (infra) et la feuille souple pare-pluie, afin d'éviter les déperditions de chaleur par convection.

L'étanchéité à l'air et à la vapeur du pan de façade isolée est obtenue par une barrière d'étanchéité à l'air et à la vapeur.

C'est l'auteur de projet qui détermine l'utilité de prévoir une barrière à l'air et à la vapeur et qui en détermine le choix.

La classe E (E1 à E4) de la barrière d'étanchéité à l'air et à la vapeur sera choisie en fonction de la classe de climat intérieur et de la qualité de la conception et de la mise en œuvre, conformément au Tableau 9.

Tableau 9 – Choix de la classe E de la barrière d'étanchéité à l'air et à la vapeur

Classe de climat intérieur <sup>(1)</sup>	Classe relative à la conception et mise en œuvre <sup>(2)</sup>	Classe de la barrière d'étanchéité à l'air et à la vapeur
CC I	L1	E1 ou supérieure
CC II		
CC III	L2	E2 ou supérieure
CC IV		Étude requise

<sup>(1)</sup> : Classes de climat intérieur (CC) (cf. NIT 251) :

- Classe I = bâtiments où la production d'humidité est faible ou nulle en permanence
- Classe II = bâtiments bien ventilés, à production d'humidité limitée par m<sup>3</sup>
- Classe III = bâtiments moyennement ventilés, à production plus importante au m<sup>3</sup>
- Classe IV = bâtiments à production d'humidité élevée

<sup>(2)</sup> : Classes relatives la mise en œuvre et la conception (L) (cf. NIT 251) :

- Classe L1 = mise en œuvre correcte et conception adéquate ; les règles de continuité sont respectées : les raccords ne présentent pas de fuites visibles
- Classe L2 = conception et exécution minutieuses : les règles de continuité sont respectées ; les performances sont validées par un contrôle in situ permettant de repérer toutes les fuites d'air détectables dans l'élément (la toiture à versants) et de les obturer

Les conduites dans les pans de façade ne peuvent pas interrompre la barrière à l'air et à la vapeur. Il est préférable dès lors de les poser dans un creux pour conduite entre l'écran et le parachèvement intérieur du plafond.

## 5.5 Parement de façade

Le parement de façade est composé d'un bardage continu ou ajouré. Les lames d'un bardage ajouré peuvent être disposées horizontalement ou verticalement.

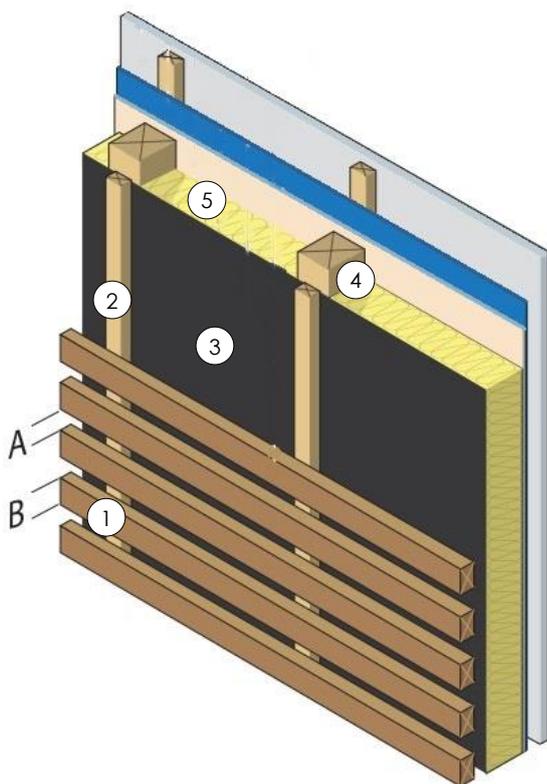
Dans le cas d'un bardage ajouré à la lames disposées verticalement ou horizontalement), l'espace maximal entre les lames de bardage (A) est de 30 mm. La largeur des lames (B) est quant à elle supérieure ou égale au double de l'espace entre lames (voir Fig. 1).

## 6 Performances

Les performances des feuilles souples pare-pluie DUPONT™ TYVEK® UV-FAÇADE (2524B) sont reprises dans le § 6.1 du Tableau 10.

Dans la colonne «UEAtc/UBAtc» sont repris les critères d'acceptation fixés par l'UEAtc et/ou par l'asbl UBAtc. Dans la colonne « Critères évalués » sont repris les critères que le titulaire de l'Agrément lui-même a fixés.

Le respect de ces critères est vérifié lors des différents contrôles réalisés et fait partie de la certification produit.



- ① lame de bardage
- ② latte
- ③ feuille souple pare-pluie DUPONT™ TYVEK® UV-FAÇADE (2425B)
- ④ chevron vertical
- ⑤ isolant

A = Espace entre les lames de bardage ( $A \leq 30 \text{ mm}$ )

B = Largeur des lames de bardage ( $B \geq 2 \times A$ ) [mm]

**Fig. 1 – Largeur et interdistance des lames de bardage disposées horizontalement (schéma figuratif)**

### 5.6 Stockage des feuilles souples pare-pluie

Les feuilles souples pare-pluie DUPONT™ TYVEK® UV-FAÇADE (2524B) sont livrées en rouleaux emballés dans du PE. Elles doivent être stockées à l'abri de l'humidité, des rayons du soleil et des hautes températures.

Tableau 10 – DUPONT™ TYVEK® UV-FAÇADE (2524B)

Caractéristiques	Méthodes d'essai	Critères UBAtc <sup>(1)</sup>	Critères évalués	Essais évalués <sup>(2)</sup>
			DUPONT™ TYVEK® UV-FAÇADE (2524B)	
<b>6.1 Prestations de la feuille souple pare-pluie</b>				
<b>Masse surfacique [g/m<sup>2</sup>]</b>	NBN EN 1849-2	MDV ± tol. [%]	195 ± 15	<b>X</b>
<b>Stabilité dimensionnelle [%]</b>	NBN EN 1107-1			
Longitudinale		≤ MLV	≤ 1,0	<b>X</b>
Transversale		≤ MLV	≤ 1,0	<b>X</b>
<b>Résistance à la pénétration de l'eau [classe]</b>	NBN EN 1928			
Initiale		Classe	W1	<b>X</b>
Après vieillissement artificiel (5.000 heures aux UV(A) et 90 jours à 70 °C)	(NBN EN 1296) (NBN EN 1297)	Classe	W1	<b>X</b>
<b>Épaisseur d'air équivalente pour la diffusion de vapeur d'eau s<sub>a</sub> [m]</b>	NBN EN ISO 12572 (conditions C)	≤ MLV	≤ 0,050	<b>X</b>
<b>Force maximale de traction [N/50 mm]</b>	NBN EN 12311-1 + modifications NBN EN 13859-2:2014 (annexe A)			
Initial				
Longitudinale		MDV ± tol. [N/50 mm]	410 ± 80	<b>X</b>
Transversale		MDV ± tol. [N/50 mm]	340 ± 80	<b>X</b>
Après vieillissement artificiel (5.000 heures aux UV(A) et 90 jours à 70 °C)				
Longitudinale		MDV ± tol. [N/50 mm]	285 ± 80	<b>X</b>
Transversale		MDV ± tol. [N/50 mm]	240 ± 80	<b>X</b>
<b>Allongement à la force maximale de traction [%]</b>	NBN EN 12311-1 + modifications NBN EN 13859-2:2014 (annexe A)			
Initiale				
Longitudinal		≥ MLV <sub>inf</sub> et ≤ MLV <sub>sup</sub>	≥ 10 et ≤ 18	<b>X</b>
Transversal		≥ MLV <sub>inf</sub> et ≤ MLV <sub>sup</sub>	≥ 14 et ≤ 24	<b>X</b>
Après vieillissement artificiel (5.000 heures aux UV(A) et 90 jours à 70 °C)				
Longitudinal		≥ MLV <sub>inf</sub> et ≤ MLV <sub>sup</sub>	≥ 4,5 et ≤ 12,5	<b>X</b>
Transversal		≥ MLV <sub>inf</sub> et ≤ MLV <sub>sup</sub>	≥ 6 et ≤ 16	<b>X</b>
<b>Résistance à la déchirure (au clou) [N]</b>	NBN EN 12310-1 + modifications NBN EN 13859-2:2014 (annexe B)			
Longitudinale		MDV ± tol. [N]	300 ± 90	<b>X</b>
Transversale		MDV ± tol. [N]	340 ± 110	<b>X</b>
<b>Réaction au feu [classe]</b>	NBN EN ISO 11925-2 + NBN EN 13501-1	Classe	E	<b>X</b>

(1) : MDV = Manufacturer's Declared Value / MLV = Manufacturer's Limit Value / tol. = tolérance du titulaire de l'Agrément  
(2) : X = testé et conforme aux critères évalués

## 7 Conditions

- A.** Le présent Agrément Technique se rapporte exclusivement au système mentionné dans la page de garde de cet Agrément Technique.
- B.** Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'Agrément Technique.
- C.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBA<sub>tc</sub>, de son logo, de la marque ATG, de l'Agrément Technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'Agrément Technique ni pour un produit, kit ou système ainsi que ses propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'Agrément Technique.
- D.** Les informations qui sont mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des

utilisateurs (potentiels) du système, traité dans l'Agrément Technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'Agrément Technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'Agrément Technique.

- E.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBA<sub>tc</sub>, à l'Opérateur d'Agrément et à l'Opérateur de Certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBA<sub>tc</sub>, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'Agrément Technique.
- F.** L'Agrément Technique a été élaboré sur base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément

prenant en compte le caractère spécifique du système. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du système, tel que décrit dans l'Agrément Technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.

- G.** Les droits de propriété intellectuelle concernant l'Agrément Technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBAtc.
- H.** Les références à l'Agrément Technique devront être assorties de l'indice ATG (ATG 3173) et du délai de validité.
- I.** L'UBAtc, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers (e.a. à l'utilisateur) résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions de l'article 7.



L'UBA<sup>tc</sup> asbl est un organisme d'agrément membre de l'Union européenne pour l'Agrément Technique dans la construction (UEA<sup>tc</sup>, voir [www.ueatc.eu](http://www.ueatc.eu)) notifié par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n° 305/2011 et membre de l'Organisation européenne pour l'Agrément Technique (EOTA, voir [www.eota.eu](http://www.eota.eu)). Les opérateurs de certification désignés par l'UBA<sup>tc</sup> asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC ([www.belac.be](http://www.belac.be)).



L'Agrément Technique a été publié par l'UBA<sup>tc</sup>, sous la responsabilité de l'Opérateur d'Agrément, BCCA, et sur base de l'avis favorable du Groupe Spécialisé "FAÇADES", accordé le 25 octobre 2019.

Par ailleurs, l'Opérateur de Certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 11 février 2020.

Pour l'UBA<sup>tc</sup>, garant de la validité du processus d'agrément

Pour l'Opérateur d'Agrément et de certification



Peter Wouters, directeur



Benny De Blaere, directeur général

L'Agrément Technique reste valable, à condition que le système, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet Agrément Technique ;
- soient soumis au contrôle continu de l'Opérateur de Certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'Agrément Technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBA<sup>tc</sup>. Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBA<sup>tc</sup> ([www.ubatc.be](http://www.ubatc.be)).

La version la plus récente de l'Agrément Technique peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre.

